

Un courrier est posté ce jour, avec le résultat de la sélection et l'ensemble de la procédure pour votre inscription.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020, vous disposez d'un délai de sept jours ouvrés (hors samedi et dimanche) pour formuler par écrit votre inscription, c'est-à-dire **au plus tard le Jeudi 24 Novembre 2022**.

Pour confirmer votre inscription, vous devez donner votre accord écrit par courrier, avec vos coordonnées et votre numéro de candidat et joindre le règlement des frais administratifs d'un montant de **150,00 €** par chèque bancaire à l'ordre de « IFSI Croix-Rouge Française ». Cette somme reste acquise à l'institut en cas de désistement. Vous recevrez votre dossier administratif par courrier (aucun retrait sur place).

N° AS	Nom de naissance	Nom d'Usage	Prénom
1253-066	ADERDOUR		Sarah
1253-051	ALLAMAND		Mélanie
1253-018	AVEZ		Ludivine
1253-063	BALAVOINE	CAZIN	Anne-Sophie
1253-012	BALAVOINE		Vanessa
1253-009	BERTOUT		Fiona
1253-001	BUTOR		Antonin
1253-060	CANU		Eloïse
1253-039	CLERBOUT		Clément
1253-007	DARDENNE	MOLINET	Hélèn
1253-043	DEMARET		Rose
1253-011	DOZINEL		Ophélie
1253-065	DUVIEUBOURG		Sophie
1253-047	EBRARD		Frédéric
1253-008	EBRARD	LANGLET	Karine
1253-048	EMPISSE		Caroline
1253-052	FASQUEL		Kelly
1253-055	GILBART	RYCKEMBUSCH	Hélène
1253-031	GUILBERT		Ingrid

Un courrier est posté ce jour, avec le résultat de la sélection et l'ensemble de la procédure pour votre inscription.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020, vous disposez d'un délai de sept jours ouvrés (hors samedi et dimanche) pour formuler par écrit votre inscription, c'est-à-dire **au plus tard le Jeudi 24 Novembre 2022**.

Pour confirmer votre inscription, vous devez donner votre accord écrit par courrier, avec vos coordonnées et votre numéro de candidat et joindre le règlement des frais administratifs d'un montant de **150,00 €** par chèque bancaire à l'ordre de « IFSI Croix-Rouge Française ». Cette somme reste acquise à l'institut en cas de désistement. Vous recevrez votre dossier administratif par courrier (aucun retrait sur place).

N° AS	Nom de naissance	Nom d'Usage	Prénom
1253-050	INAC		Kubranur
1253-040	LECLERCQ		Anaïs
1253-035	LEMAITRE		Angéline
1253-049	LEULLIETTE		Marie
1253-002	LEURETTE		Emeline
1253-017	LHOTE		Quentin
1253-013	MARECAUX		Louise
1253-046	MAUGUIN	DERAEDT	Isabelle
1253-020	MUTEZ		Jennifer
1253-023	POT		Fabrice
1253-053	RENARD		Cathy
1253-015	ROBACHE		Arielle
1253-054	SAMUEL		Tom
1253-056	TOUZARD		Sophie
1253-030	VANDENKOORNHUYSE		Chloé
1253-064	VERIER		Aurélie

Nombre de candidats : 35

L'ensemble des candidats présents à l'entretien, recevront par courrier leur résultat. Nous restons à votre disposition, merci de ne pas contacter l'IFAS avant la réception de ce courrier.

Un courrier est posté ce jour, avec le résultat de la sélection et l'ensemble de la procédure pour votre inscription.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020, vous disposez d'un délai de sept jours ouvrés (hors samedi et dimanche) pour formuler par écrit votre inscription, c'est-à-dire **au plus tard le Jeudi 24 Novembre 2022**.

Pour confirmer votre inscription, vous devez donner votre accord écrit par courrier, avec vos coordonnées et votre numéro de candidat et joindre le règlement des frais administratifs d'un montant de **150,00 €** par chèque bancaire à l'ordre de « IFSI Croix-Rouge Française ». Cette somme reste acquise à l'institut en cas de désistement. Vous recevrez votre dossier administratif par courrier (aucun retrait sur place).

N° AS	Candidat : Art.11	Nom de naissance	Nom d'Usage	Prénom
1253-074	Art.11	BALY		Christelle
1253-070	Art.11	CHEVALIER		Louise
1253-071	Art.11	DECLEMY		Jane
1253-019	Art.11	FERAY		Nathalie
1253-072	Art.11	GOBERT		Pauline
1253-073	Art.11	IMMOUNI		Nadia
1253-044	Art.11	VANDEMBERGUE		Sarah

Nombre de candidats : 7

L'ensemble des candidats ayant déposé un dossier dans le cadre de l'article 11, recevront par courrier leur résultat. Nous restons à votre disposition, merci de ne pas contacter l'IFAS avant la réception de ce courrier.



Un courrier est posté ce jour, avec le résultat de la sélection et l'ensemble de la procédure pour maintenir votre place sur la liste complémentaire.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020, vous disposez d'un délai de sept jours ouvrés (hors samedi et dimanche) maintenir votre place sur la liste complémentaire, c'est-à-dire **au plus tard le Jeudi 24 Novembre 2022**.

Nous vous demandons de bien vouloir **indiquer plusieurs numéros de téléphone** afin d'être joignable rapidement en cas de désistement.

Passé ce délai, sans confirmation de votre part, vous serez présumé(e) avoir renoncé à votre classement sur la liste complémentaire.

Selon votre rang, vous pourrez être appelé(e) jusqu'au **23 janvier 2023**, en fonction des désistements éventuels et du 2ème et 3ème choix formulés.

En cas d'admission sur la liste principale, vous devrez remettre à l'Institut de Formation votre accord écrit accompagné d'un chèque de **150,00 €** correspondant aux frais administratifs. Cette somme ne sera pas remboursée en cas de désistement

N° AS	Nom de naissance	Nom d'Usage	Prénom	RANG
1253-069	IRAKOZE		Balkys	1
1253-010	HULEUX		Claire	2
1253-037	ROUSSEL		Julien	3
1253-061	BECQUET		Florine	4
1253-032	LETREN		Sandra	5
1253-058	JOLY		Tony	6
1253-057	ZEGRE		Caroline	7
1253-024	PIDOU		Zélia	8
1253-062	MASSON		Manon	9
1253-059	PY		Noémie	10
1253-041	GOTELAERE		Amélie	11
1253-028	CARELS	GRESSIER	Dorothee	12
1253-036	LECOCQ		Amélie	13
1253-045	COUSSIN		Louna	14
1253-016	VIDIER		Méganne	15

Nombre de candidats : 15